INTERPELLATION

Romanel Plage, quelle suite ?

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Lancé en 2024 sur proposition du GSL, Romanel Plage s'est installé au bord du lac de Prazqueron pour une période d'animation de trois ans. La troisième édition venant de s'achever, la période initialement prévue arrive désormais à son terme. L'avenir de la roulotte et, plus largement, celui du concept Romanel Plage restent aujourd'hui ouverts.

Au cours de ces trois étés, Romanel Plage est devenu un lieu de rencontre apprécié de la population. Habitantes et habitants de tous âges et de différents quartiers ont pu s'y retrouver dans un cadre simple et convivial. Le lac de Prazqueron, et plus particulièrement sa pergola, a ainsi progressivement acquis une véritable identité de lieu de vie.

Chaque année, des événements y ont également été organisés, contribuant à l'animation de la commune et au renforcement des liens sociaux, grâce notamment à l'engagement de bénévoles, du GSL et des sociétés locales.

Cette réussite repose toutefois largement sur des moyens provisoires. En l'absence d'une infrastructure permanente — notamment en matière d'eau, d'électricité ou de stockage — l'organisation des activités demeure dépendante d'installations temporaires. Cette situation limite les possibilités d'animation et ne permet pas forcément de garantir la continuité du projet à long terme.

Dès lors, il apparaît opportun de réfléchir dès maintenant à l'avenir de Romanel Plage et, plus largement, à la possibilité de disposer d'une infrastructure adaptée au bord du lac de Prazqueron.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle des trois éditions de Romanel Plage, tant en termes de fréquentation que d'animation, de cohésion sociale et de participation des acteurs locaux ?
2. Comment la Municipalité entend-elle poursuivre ou soutenir le concept Romanel Plage au-delà de la période initialement prévue ?
3. La Municipalité envisage-t-elle d'étudier la création d'une installation permanente au bord du lac de Prazqueron permettant de pérenniser Romanel Plage et, plus largement, de soutenir l'organisation d'activités communales et associatives ?
4. Dans quel délai la Municipalité pourrait-elle présenter au Conseil communal les résultats de cette réflexion et les éventuelles options envisageables pour assurer la continuité de Romanel Plage ?

L'objectif de cette interpellation n'est pas de préjuger de la solution à retenir, mais d'inviter la Municipalité à engager une réflexion sur l'avenir du site et du concept, en dialogue avec le GSL et les acteurs locaux concernés.

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Romanel-sur-Lausanne, le 1er octobre 2026

Alice Buache

Romain Birbaum

Sylke Lasan

François Studer

Nathan Vannay

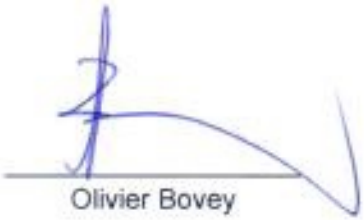

Olivier Bovey

Giovanni De Cesare

Evelyne Gervaix

Fabienne Grossrieder

Jean-Claude Hoser

Gregory Hug

Philippe Muggli

Alexandre Nicolet

Philippe Noël

Phonesanook Phengrasamy

Maxime Saby

Nicolo Siragusa

Hosea Jean-Claude